

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-207
Décision Modificative n°3

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la Métropole du Grand Paris, 15-10 avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Serge CADIO, 9^e adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Personnalités qualifiées

Serge LASVIGNES

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

Aminata SIBY

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Serge LASVIGNES

Valérie SENGHOR, pouvoir à Noël Corbin

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, pouvoir à Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Egalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, Ville de Clichy-sous-Bois

Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, EPT Grand Paris Grand Est

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

Décision Modificative n°3

Délibération n°2024-12-207 du 10 décembre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis »

Vu les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération n°2023-02-166 du 12 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-03-198 du 26 mars 2024 relative au budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération n°2024-06-200 du 11 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 du budget 2024 ;

Vu la délibération n°2024-10-203 du 15 octobre 2024 relative à la décision modificative n°2 du budget 2024 ;

Ajustement budgétaire crédits supplémentaires

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Prise en considération de la fin des études pour le futur lieu et virement au compte de construction en cours : le lancement des travaux du futur lieu a commencé par conséquent les frais d'études effectuées par des tiers en vue de sa réalisation doivent être virés au compte d'immobilisation en cours par opération d'ordre budgétaire.

Comme pour toute décision budgétaire, la décision modificative n°3 est proposée en équilibre comme suit :

DETAIL

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2313 OPFI /1FUTLI (ordre)	3 345 755,71		
R I 041 2031 OPFI /1FUTLI (ordre)	3 345 755,71		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	3 345 755,71	
	Réductions		
Recettes	Ouvertures	3 345 755,71	
	Réductions		
Équilibre	Ouv -Red		

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- **Approuve la décision modificative n°3 de l'EPCC des Ateliers Médicis équilibrée en dépenses et sans modification des recettes.**
- **Le montant global du Budget 2024 de l'Établissement est modifié en conséquence de 3 345 755,41 euros.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 10 décembre 2024

Fait à Paris le 10 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-208
Budget Primitif 2025

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la Métropole du Grand Paris, 15-10 avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Serge CADIO, 9^e adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Personnalités qualifiées

Serge LASVIGNES

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

Aminata SIBY

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Serge LASVIGNES

Valérie SENGHOR, pouvoir à Noël Corbin

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, pouvoir à Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Egalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, Ville de Clichy-sous-Bois

Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, EPT Grand Paris Grand Est

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

Budget Primitif 2025

Délibération n°**2024-12-208** du 10 décembre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Débat d'orientation Budgétaire tenu par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 octobre 2024, délibération n° 2024-10-205 ;

Considérant que l'EPCC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus ;

Vu la proposition de budget jointe en annexe ;

Considérant que l'EPCC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus ;

Vu la proposition de budget jointe en annexe ;

Considérant le projet de la directrice de l'EPCC Ateliers Médicis ;

Le budget est établi au regard du programme prévisionnel d'activité pour l'année 2025, des recettes connues ou attendues à ce jour. **Le rapport d'orientation budgétaire faisait apparaître un besoin de financement à hauteur de 200 000 euros**, pour mener à bien l'ensemble des projets et poursuivre le développement de l'équipe afin de préparer l'ouverture du futur équipement dans de bonnes conditions. Dans l'attente de réponses aux différentes demandes de subventions et levées de fonds privés en cours, et afin de voter un budget primitif en équilibre, les dépenses prévisionnelles ont été réajustées à la baisse.

Pour 2025, il est proposé d'adopter un **budget équilibré à 5 984 000€** pour la section de fonctionnement.

L'exercice 2025 devrait être marqué par :

- La poursuite de la mise en place d'une nouvelle organisation, incluant des créations et des modifications de postes et de méthodes de travail, dans la perspective de l'ouverture du futur équipement ;
- Le développement de plus en plus important et de plus en plus concret du chantier du futur équipement, l'organisation d'actions autour de ce chantier (visites guidées, événements artistiques), et le lancement de groupes de travail internes et avec les habitants autour du projet et des activités qui seront déployés dans le futur équipement ;
- La stabilisation et le développement de plusieurs programmes d'activité structurants : La Renverse, la Cinémathèque idéale des banlieues du monde, le Pôle Média ;
- Le développement de l'ancrage territorial et de la porosité du lieu actuel, à travers le renforcement de nos actions culturelles.

I. Recettes de fonctionnement

Pour l'année 2025, les recettes prévisionnelles estimées s'élèvent à 5 984 000 €.

Les produits sont ainsi projetés :

- **Contributions statutaires : 4 300 000 €**
- **Appels à projets, subventions fléchées, mécénat, recettes propres diverses : 1 536 500 €**
- **Quote-part subvention d'investissement : 147 500 €**

II. Dépenses de fonctionnement

Le budget primitif 2025 est proposé en dépenses à 5 984 000 €. **Il est inférieur au budget primitif 2024**, d'une part en raison d'un travail de maîtrise des coûts de fonctionnement, d'autre part parce que nous n'avons pas prévu de développement d'un gros projet événementiel comme « La Ruée Vers l'Or » cette année, pour nous concentrer sur l'ancrage territorial et la structuration de l'équipe en prévision du futur équipement. Par ailleurs, au moment du vote du budget 2024, nous pensions obtenir 700 000 euros de subvention du ministère de la Culture sur le programme Transat. Nous avons dû l'ajuster assez fortement et nous poursuivons cet ajustement en 2025.

a. Ateliers en ordre de marche

Les dépenses de personnel permanent : 2 012 701 €

Les dépenses de personnel seront légèrement plus élevées qu'en 2024. En effet, comme précédemment exposé aux membres du Conseil d'administration, l'équipe doit s'étoffer pour accompagner le chantier et préparer l'ouverture du nouvel équipement. Une réorganisation en cours a pour objet de créer un comité de direction et de renforcer certaines fonctions indispensables au développement de l'activité.

Le fonctionnement de l'établissement et du lieu 414 500€

Le budget de fonctionnement courant de l'établissement reste stable malgré l'inflation, grâce à la poursuite d'un important travail de maîtrise des coûts.

Opérations financières – 271 451 €

Il s'agit de dépenses liées aux amortissements et aux imprévus.

b. Communication

Communication - 231 570€

Le budget communication 2025 est équivalent à celui de l'année précédente. Il permet de mettre en œuvre la communication de l'établissement sur son territoire mais aussi celle des programmes nationaux Création en Cours, Transat et Regards du Grand Paris. Une enveloppe « études et missions » permet d'envisager des prestations d'appui, de conseil et d'évaluation.

c. Dépenses artistiques

Les programmes nationaux de résidence

Les résidences d'artistes constituent le cœur de l'activité des Ateliers Médicis, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil comme sur l'ensemble du territoire national. Ces dernières, dont les objectifs et les modalités sont définis avec le ministère de la Culture, représentent une dépense de 1 910 000 €.

- Résidences Création en Cours 1 317 510€

Le programme Création en cours permet à 111 équipes artistiques de s'implanter, entre janvier et juin, dans une école située le plus souvent en milieu rural. Chaque résidence est dotée d'un budget de 11 000€. Un séminaire de deux journées de préparation est organisé en amont des résidences puis des journées d'ateliers et de formation ont lieu à mi-parcours et à la fin de la saison.

- Résidences Regards du Grand Paris 107 830€

Chaque année, six bourses de résidence de 17 000€ sont attribuées aux lauréat.es de la commande photographique des Regards du Grand Paris, pour un montant total de 102 000 €, auxquelles il faut ajouter 8000€ correspondant à la documentation du projet.

- Transat 393 000€

Le programme Transat offre l'occasion à des artistes de toutes les disciplines d'effectuer une immersion dans un environnement non artistique, le plus souvent dans des établissements du champ social, médical, solidaire, pendant la période estivale.

En 2025, si la subvention du ministère de la Culture le permet, l'évaluation des programmes Création en Cours et Transat, confiée à une équipe pluridisciplinaire et pluri-universitaire de sociologues en 2024, sera finalisée, et ses résultats pourront être publiés, mais également présentés lors de rencontres professionnelles nationales autour des résidences de territoires organisés par les Ateliers Médicis.

L'activité aux Ateliers Médicis

- Résidences « in situ » 266 080€

En 2025, 16 artistes ou équipes artistiques travailleront aux Ateliers Médicis à des projets de recherche, création et transmission. Toutes et tous sont en lien avec une communauté d'habitants et/ou de participants, qu'il s'agisse de groupes préalablement existants.

Huit autres artistes ou équipes préalablement accueillis en résidence poursuivent leur aventure avec les Ateliers Médicis, de manière plus ponctuelle (coproductions, ateliers, etc.)

Nous poursuivrons également la production et la diffusion de la création autour du Double Dutch.

- Diffusion/Programmation 256 800€

Nous poursuivrons le développement de la programmation hebdomadaire gratuite, qui alterne concerts, ciné-club, rencontres et spectacles.

L'Été des Ateliers demeure le moment fort de la saison, avec quatre week-ends de programmation, principalement dans l'espace public afin de concerner un public nombreux.

- Ateliers artistiques/Actions culturelles 120 825€

Le Pôle d'action culturelle mobilise les partenaires et les habitants autour des projets portés par les artistes en résidence et de la programmation culturelle. Il met en place un programme hebdomadaire de pratique artistique, des ateliers animés par des artistes durant les vacances scolaires, des tournées de spectacles et d'interventions dans les établissements scolaires. L'ensemble de ces actions, qui participent à l'ancrage territorial de notre projet, seront renforcées en 2025. Le budget global n'apparaît pas en augmentation, mais le budget réel alloué aux actions l'est. En effet, le salaire de la salariée embauchée en CDD en renfort toute l'année 2024 apparaît dorénavant dans la partie « Ateliers en ordre de marche », puisque la création d'un poste en CDI est proposée au Conseil d'Administration.

- Campus 283 120€

Les activités du campus se consolident et se développent, autour de la troisième promotion de l'école La Renverse, des activités du pôle média et du média participatif L'Étincelle et du partenariat structurant avec l'école Kourtrajmé. Là encore, le budget alloué aux activités et notamment à l'école La Renverse n'apparaît pas en augmentation alors qu'il l'est, puisque le salaire du Coordinateur pédagogique, passé en CDI fin août 2024, est comptabilisé dans la rubrique « Ateliers en Ordre de Marche ».

- La Cinémathèque idéale des banlieues du monde 113 390 €

Née d'un dialogue au long cours avec la cinéaste Alice Diop, la Cinémathèque idéale des banlieues du monde est un projet partenarial, construit avec le Centre Pompidou et différents acteurs engagés dans le champ du cinéma. Elle prend la forme de cycles de programmation, au Centre Pompidou et aux Ateliers Médicis, d'un site internet alimenté par des contributions commandées chaque année à 10 artistes, penseurs et chercheurs, et d'un workshop annuel consacré à la création documentaire, à l'intention de jeunes artistes cinéastes ou plasticiens, et de nombreux partenariats et séances avec des cinémas et festival en Seine-Saint-Denis, en France et à l'international. Ce projet se développe véritablement, puisque la responsable à plein temps n'a été recrutée qu'en avril 2024 et qu'elle est épaulée depuis septembre 2024 par une doctorante en contrat CIFRE.

- Clichycago – 38 400 €

Le partenariat avec la Villa Albertine est renouvelé pour trois ans – et soutenu financièrement par la Terra Foundation. Il consiste en 2 résidences croisées par an d'artistes et de chercheurs autour des mutations urbaines et la préparation d'une exposition Clichycago pour 2027.

- Pilotage et accompagnement artistique du chantier – 127 202 €

En lien avec la maîtrise d'œuvre et la permanence architecturale que celle-ci assure, les Ateliers Médicis souhaitent développer différentes actions artistiques en lien avec l'opération : programmation sur l'emprise du chantier, workshop collaboratif avec les habitants, visites guidées, couverture photographique du projet, etc.

En conclusion, le budget primitif 2025 allie :

- **Poursuite du développement de certains projets,**
- **Ajustement de certains projets et rationalisation des dépenses,**
- **Poursuite de la recherche de diversification des financements.**

Intégrant la section d'investissement, le budget est de **6 250 451€** et s'équilibre de la manière suivante :

Budget (M4)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	5 984 000	5 984 000
Investissement	266 451	266 451

Concernant les crédits d'investissement pour le futur lieu, des crédits ont été portés aux budgets précédents. Ils ont permis de procéder aux engagements de dépenses au fur et à mesure de la contractualisation des marchés avec les entreprises. Ces crédits reportés en début d'année permettront d'assurer la continuité financière du projet de construction.

En fonction de l'évolution des recettes et du coût du projet, un ajustement sera opéré lors du Budget supplémentaires qui sera présenté après le vote du Compte Administratif et qui permettra de prendre en compte les reports de crédits.

Cela permettra également de caler les inscriptions budgétaires en fonction des arbitrages sur la norme comptable à appliquer concernant la récupération de la TVA (Budget HT ou TTC).

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- **Adopte le budget primitif 2024 de l'EPCC, équilibré en dépenses et recettes : 6 250 451€.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 10 décembre 2024

Fait à Paris le 10 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-209
Mise à jour du tableau des emplois

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la Métropole du Grand Paris, 15-10 avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Serge CADIO, 9^e adjoint Politiques éducatives et culturelles au Maire de Montfermeil, suppléant de Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Personnalités qualifiées

Serge LASVIGNES

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

Aminata SIBY

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Serge LASVIGNES

Valérie SENGHOR, pouvoir à Noël Corbin

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, pouvoir à Jean-Jacques PAYSANT représentant de Julie BENETTI

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Egalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, Ville de Clichy-sous-Bois

Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, EPT Grand Paris Grand Est

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 11
- Pouvoirs : 4
- Votants : 15

Mise à jour du tableau des emplois

Délibération n°**2024-12-209** du 10 décembre 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

Vu la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162, n°2023-06-180, n°2023-10-185, n°2023-12-192, n°2024-06-201, n°2024-10-204 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant la proposition d'un nouveau tableau des effectifs, comprenant 1 changement, 1 création et 1 suppression de postes :

Poste	Statut	Temps de travail	Modification /Ancienne dénomination
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	
Directeur·rice administratif·ve et financier·e	CDI Cadre	Temps complet	
Directeur·ice de l'Innovation Sociale et du Campus	CDI Cadre	Temps complet	
Secrétaire Général·e	CDI Cadre	Temps complet	
Directeur·rice technique	CDI Cadre	Temps complet	
Chef·fe comptable	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable Production et Programmateur·ice musique	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable du programme Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	
Responsable de la Communication	CDI Cadre	Temps complet	
Adjoint·e au Campus en charge de la coordination du Pôle Média	CDI Cadre	Temps complet	

Coordinateur-riche des actions et relations au territoire	CDI Cadre	Temps complet	Suppression
Responsable de la Cinémathèque Idéale des banlieues du Monde	CDI Cadre	Temps complet	Modification
Coordinateur-riche de l'action culturelle, sociale et territoriale	CDI Cadre	Temps complet	
Chargé-e de mission auprès de la direction	CDI non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet	
Attaché-e à l'hospitalité	CDI Non cadre	Temps partiel	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	
Attaché-e à l'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet	Création de poste
Attaché-e à l'accueil	CDI Non cadre	Temps complet	
Comptable	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'administration et des ressources humaines	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e d'administration	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet	
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet	
Coordinatrice du développement de La Renverse	CDI Non cadre	Temps complet	
Coordinateur pédagogique de la Renverse	CDI Non cadre	Temps partiel	
Technicien-ne polyvalent-e	CDI Non cadre	Temps complet	

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- **Adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 10 décembre 2024

Fait à Paris le 10 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

